|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| MINISTERE DE L’EAU ET DE L’ASSAINISSEMENT\_\_\_\_\_\_\_\_\_ SECRETARIAT GENERAL -------------DIRECTION REGIONALE DE L’EAU ET DE L’ASSAINISSEMENT DE L’EST------------- |  |  BURKINA FASO---------Unté – Progrès - Justice  |

**Compte rendu de la rencontre technique du Projet d’Adduction en Eau Potable dans la Région de l’Est (PAEP EST)**

*Le vendredi 06 Juillet 2018*

**Introduction**

Le 06 juillet 2018, s’est tenue au sein de la Direction Régionale de l’Eau et de l’Assainissement (DREA EST), la première rencontre technique du Projet d’Adduction en Eau Potable dans la région de l’Est (PAEP EST).

La rencontre a débuté à 09h00 sous la présidence de monsieur le Secrétaire Général du Ministère de l’Eau et de l’Assainissement.

Après avoir souhaité la bienvenue aux participants, le président de session les a remerciés pour l’intérêt accordé à la mise en œuvre du projet ; il a également souligné qu’il reste de grands efforts pour relever le taux d’accès dans la région de l’Est, qui est faible soit de 52.8% contre un taux national de 66.2%, afin de contribuer considérablement à l’accès universel à l’eau potable. C’était une occasion pour le président de séance de remercier l’Agence Française de Développement (AFD) pour sa contribution au financement du projet.

La directrice régionale de l’eau et de l’assainissement a ensuite procédé à la vérification du quorum : 18 présents sur 22 (voir liste de présence en annexe)

Le chronogramme suivant a été adopté pour la suite des travaux :

1. Présentation du rapport d’activités au 30 Juin 2018 suivie d’échanges
2. Présentation du programme d’activités du second semestre 2018 suivie d’échanges
3. Divers
4. **Rapport des activités au 30 Juin**
	1. **Présentation du rapport**

Après avoir rappelé les objectifs du projet et ses différents mécanismes de mise en œuvre, madame la Directrice Régionale de l’eau et de l’assainissement, coordinatrice du projet, a présenté succinctement le bilan physique et financier.

Bilan physique

On peut noter entre autres :

* Signature de la convention de financement le 05 Novembre 2016
* Recrutement et mobilisation de l’assistance technique, de la maîtrise d’ouvrage délégué et des entreprises de travaux
* L’atelier de démarrage régional et les ateliers d’informations provinciaux
* Diagnostic des centres AEPS et identification des sites des travaux : 09 communes identifiés pour les forages PMH, diagnostic sur 34 centres pour AEPS neuves et 41 centres pour AEPS à renforcer
* Début des implantations géophysiques
* Formation des agents de la DREA : diagnostic des AEPS, passation des marchés, contrôle des forages
* Au niveau pilotage : des réunions hebdomadaires (17 à ce jour) et mensuelles (02 à ce jour) ont été instaurées

Bilan financier

Le total des engagements à ce jour est de 31% de la subvention :

* Les engagements au niveau des prestations intellectuelles s’élèvent à 94.3%
* Engagement de la ligne 1 forage : 66.7% du budget prévisionnel
* Taux de décaissement global de la subvention : 6.3%

La contribution des bénéficiaires s’élève 5.26% (par rapport à la prévision) et correspond la contribution de 23 villages.

Difficultés et contraintes

* Taux de forages négatifs déjà élevé au niveau des forages pour AEPS
* Pour les AEP multi villages : deux (02) cas de conflits ont déjà été relevés. Il s’agit de AEP MV (Kogodou (Bilanga) et Diabatou (Piela)) et AEP MV (Bandikidini (Gayeri) et Diapoadougou (Bilanga))
* Marché de construction – exploitation « pré-qualification ou non »
* Gestion de la contribution des bénéficiaires
	1. **Echanges**

Elles se sont orientées sur la résolution des difficultés, des apports en matière de suggestions et de recommandations.

Les préoccupations et apports

* **Comment cerner les impacts du projet, à savoir le suivi évaluation ?***Réponse (DR)* : Cette question sera traitée avec l’accompagnement de Mme Zoundi (chargée du suivi-évaluation et du renforcement des capacités). Il s’agira de faire un état des lieux de l’existant, de sélectionner les indicateurs et de construire le système de suivi-évaluation axé sur les résultats et les impacts du projet.
* **A propos des litiges entre Multi villages : quels sont les motifs ? Quelle est la nature des problèmes ? Et qu’est ce qui est fait à ce jour ?***Réponses
(E.**KOUASSI, Sociologue Gauff) :* Ce sont des conflits dits « Conflits d’affirmation identitaire ». Les deux (02) AEP-MV dont il est question sont à cheval sur deux communes différentes de deux provinces différentes (Gayéri dans la Komondjari et Bilanga dans la Gnagna), ce qui rend complexe la résolution administrative. Le niveau de conflit n’est pas trop déterminant (grave) car ils partagent malgré tous des valeurs culturelles.
*(DR) :* Garder l’alternative des deux (02) AEPS distinctes comme dernier recours même si l’AEP-MV reste la priorité.
*(H. OUIBIGA) :* Privilégier le dialogue et les mécanismes de résolution afin de pouvoir réaliser les AEPS MV
* **Passation des marchés : privilégier la pré-qualification ou non ?***Réponses
(DGEP*) : Soit on intègre dans le DAO des critères de sélection claires et drastiques sur la partie Gestion-Exploitation, soit on procède par pré qualification (ce qui pourrait engendrer des coûts supplémentaires).

*(H. OUIBIGA)* : L’élément essentiel pour juger de l’adoption de la pré qualification ou non est le retour d’expérience disponible sur la démarche de construction-exploitation. Le niveau actuel de retour d’expériences étant faible, la pré qualification est la démarche la plus appropriée. Si on élimine cette partie de la procédure en croyant gagner du temps, on rate les objectifs de long-terme. Les dossiers de pré qualifications ne sont, ni des freins, ni contraires à la bonne concurrence, tout dépendra du nombre de candidatures et c’est pourquoi le dossier de pré qualifications peut être monté de façon à élargir le champ, d’autant qu’il s’agit d’une procédure internationale ouverte.

*(DR)* : Trois (03) lots de réseaux (AEPS et AEP-MV mélangés) seront constitués pour éviter d’avoir un seul et même opérateur. Le regroupement d’entreprises est à favoriser quel que soit la formule choisie. Vu que les marchés sont passés au niveau central, la pré qualification pourrait allonger les délais de réalisation, alors que le projet a absolument besoin d’une année en fin de projet pour le suivi du système STEFI et de la qualité du service rendu par les exploitants.

* **Taux de forages positifs pour les AEPS est faibles (27%)**!
**Peut-on inclure l’obligation de résultats dans les implantations géophysiques ? Quelles sont les difficultés rencontrées par le MOETS ? Comment peut-on relever ce défi des forages négatifs ?***Réponse**(M. TRAVELLA)* : Le taux de réussite est conforme à ce qui était prévu. La difficulté est que les implantations n’ont pas été faites avant le début des forages (le marché des forages a été signé avant l’arrivée du MOETS) donc il est difficile d’implanter tout en étant poursuivis par les ateliers de forage. Il est proposé de stopper les travaux du fait de la saison pluvieuse, finir les implantations des forages dans les 80 centres (d’ici la fin du mois de juillet), et reprendre les travaux à la fin de la saison pluvieuse.

*(P. MOLIERE)* : le taux de succès n’est pas inquiétant pour le moment, il est même conforme aux taux rencontrés habituellement sur les forages d’AEPS (25%). Il faut surtout mettre l’accent sur la poursuite de la recherche en eau, sur les forages existants à réhabiliter et à développer.

*(Hydrogéologue de Gauff)* : Nous allons compléter la méthode actuelle par une méthode électro-magnétique de recherche.

* **A propos de la contribution des bénéficiaires :***Réponse (DGEP) :* Rien ne presse. Attendons d’avancer dans le projet.

Les recommandations :

* Démarrer une campagne d’information sur les AEP-Multi-Villages et utiliser le guide d’Intermédiation Sociale -AEP (Guide ImS-AEP) adopté au niveau national. Le SG s’est engagé à transmettre ce guide dans sa version définitive aux responsables du projet (DREA, AT-MOA, MOETS).
* ***DGEP*** : Inciter les entreprises à s’engager pleinement dans une gestion de qualité du service, en intégrant dans le DAO une contribution des entreprises de 5 à 10% du montant du marché, que l’attributaire récupèrera au cours des 15 ans de gestion des réseaux.
***SG/MEA*** : La gestion déléguée des AEPS doit être basée sur l’étude tarifaire et l’étude PPP dans le secteur de l’eau. Le projet doit donc utiliser la nouvelle version du contrat-type. Tout en intégrant les aspects liés au STEFI, qui constituent l’aspect novateur de ce projet.
1. **Programme d’activités du second semestre 2018**
	1. **Présentation des activités**

Les actions prévues sont entre autres :

* Au niveau du pilotage du projet, une autre réunion technique sera tenue en fin d’exercice 2018
* La poursuite de la campagne d’information et de communication
* La mobilisation des contributions
* La poursuite des implantations (recherche en eau)
* L’élaboration des dossiers d’appel d’offres des AEPS
* La finalisation de la liste des forages
* La signature des marchés de génie civil et de pose de PMH, et le démarrage des travaux
* Le renforcement des capacités à travers l’Assistant Technique Suivi Evaluation et Renforcement de Capacités
* Formation des acteurs locaux
* Une grille d’indicateurs permettant l’évaluation permanente du projet sera proposée

Le budget prévisionnel pour ce second semestre s’élève à 479 293 830 FCFA

* 1. **Echanges**

Préoccupation :

**Cette programmation n’est-elle pas très optimiste pour un seul semestre ?***Réponse (DR) :* elle sera réajustée au fil du déroulement des activités

Recommandations :

* Intégrer un planning détaillé des activités qui seront menées dans le second semestre 2018, pour permettre d’y voir plus clair et de juger de la faisabilité de cette programmation
* Revoir le chronogramme général qui n’apparaît pas entièrement dans le devis-programme
* Intégrer les tableaux financiers dans le devis-programme et transmettre les éléments demandés à la DGESS
1. **Divers**

***SG/MEA*** : Le calendrier pour le pilotage des programmes nationaux (PN) a été établi par la DGESS :

* + - * Consolidation des rapports CRP des treize (13) régions
			* Puis fixation de la date du comité de revue des projets et programmes (un (01) comité de revue par programme budgétaire et par PN) pour la présentation du rapport national établi sur la base des rapports régionaux et approbation des rapports et des programmes budgétaires.
			* Les conclusions des cinq (05) comités de revue alimenteront le Cadre Sectoriel de Dialogue pour le secteur Environnement, Eau et Assainissement (CSD-EEA).

Selon la nouvelle façon de procéder au pilotage des Programmes Nationaux, des « Groupes Thématiques Eau et Assainissement », nationaux et régionaux, remplacent les CNP et CRP.

Néanmoins, monsieur le SG insiste pour le maintien de ce cadre technique de discussion et de suivi du projet, car les autres instances ne seront pas le lieu de débattre des difficultés importantes soulevées dans la mise en œuvre des différents projets. Ces réunions feront donc partie intégrante du dispositif de suivi-évaluation et de pilotage du projet.

**Conclusion**

Dans son mot de clôture, le SG a félicité la DR et l’équipe du projet pour toutes les activités menées jusqu’à maintenant. Il constate avec satisfaction que le rythme d’exécution est bon.

Il a indiqué être venu pour nous signifier son intérêt pour le projet.

L’inauguration et la remise des ouvrages aux bénéficiaires sera un évènement important pour la visibilité du projet et du bailleur, à défaut d’avoir pu organiser une cérémonie de lancement.

Il adresse une fois de plus ses remerciements au bailleur de fonds (AFD) pour son engagement.

Il adresse ses encouragements à toute l’équipe pour la poursuite des activités et nous invite à poursuivre les réunions techniques de suivi du projet, pour garantir la résolution des difficultés principales et la prise des grandes décisions qui font avancer la mise en œuvre.